

L'environnement en Europe

Quatrième évaluation

Synthèse





Région paneuropéenne – groupes de pays utilisés dans ce rapport

Europe occidentale et centrale (EOC)

-  Union européenne – 25 États membres (UE-25)
-  Association européenne de libre-échange (AELE)
-  Andorre, Monaco, Saint-Marin

Europe du Sud-Est (ESE)

-  Balkans occidentaux
-  Bulgarie et Roumanie
-  Turquie

Europe orientale, Caucase et Asie centrale (EOCAC)

-  Europe orientale
-  Asie centrale
-  Caucase

-  Non couvert par le rapport

L'environnement en Europe

Quatrième évaluation

Synthèse

De Kiev à Belgrade

Le processus baptisé « Un environnement pour l'Europe » réunit désormais 56 pays répartis sur trois continents, en vue de relever conjointement les défis environnementaux. Afin de soutenir ce processus, l'Agence européenne pour l'environnement a préparé une série d'évaluations environnementales pour la région paneuropéenne, destinées à fournir des informations politiquement pertinentes, fiables et récentes concernant les interactions entre l'environnement et la société.

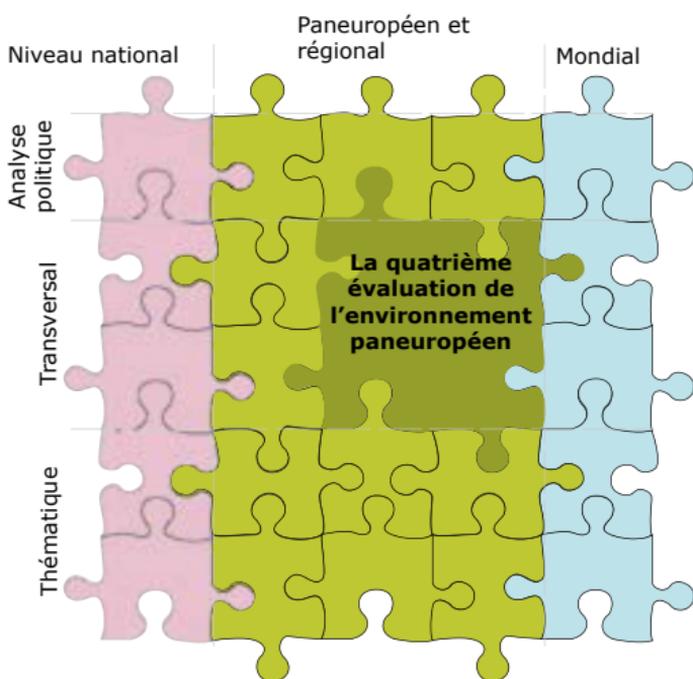
La première analyse approfondie de l'état de l'environnement paneuropéen a été présentée à Sofia en 1995. Des évaluations actualisées ont été présentées lors des conférences ministérielles d'Aarhus en 1998 et de Kiev en 2003.

Le présent rapport est le quatrième de la série. Dans la mesure du possible, il évalue les progrès réalisés, principalement au regard des objectifs du sixième programme d'action pour l'environnement de la Communauté européenne et de la stratégie environnementale pour les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale.

Ce rapport a été élaboré en étroite collaboration avec diverses organisations internationales, institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales de l'ensemble de la région.

Malgré une avancée notable dans la promotion des politiques environnementales et du développement durable dans la région paneuropéenne, force est de constater que des « carences de mise en œuvre » persistent en ce qui concerne l'adoption d'approches politiques intégrées.

Contexte de la quatrième évaluation



Source: sur la base de la figure 1.5 de la quatrième évaluation.

Réussir la mise en œuvre de telles approches nécessite d'établir des objectifs clairs et réalistes ainsi que des mécanismes de suivi.

La qualité des informations relatives à l'environnement varie encore au sein de la région, la disponibilité et la fiabilité des données divergeant largement. La marge de progression reste considérable en ce qui concerne l'accessibilité, mais également la comparabilité et la fiabilité des données et informations clés.

Tendances socio-économiques

La région paneuropéenne jouit d'une riche diversité culturelle et environnementale. Plus de 870 millions de personnes y vivent, dont plus de la moitié en Europe occidentale et centrale (EOC), ce qui fait de l'Union européenne (UE) l'une des zones les plus densément peuplées de la planète, avec plus de 100 habitants au kilomètre carré. Ces chiffres sont en flagrant contraste avec ceux des populations relativement clairsemées d'Europe orientale et d'Asie centrale, où la densité de population est nettement inférieure à 20 habitants au kilomètre carré.

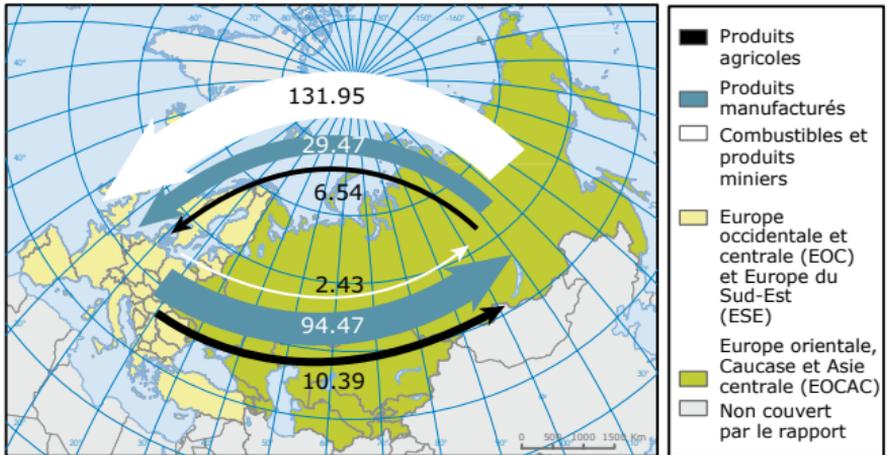
La reprise économique des dernières années a entraîné une augmentation du revenu national dans pratiquement tous les pays de la région paneuropéenne. Les taux de croissance économique sont particulièrement élevés en Europe du Sud-Est (ESE) et dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC).

La région paneuropéenne et ses sous-régions : principaux indicateurs socio-économiques pour 2005

	Superficie (1 000 km ²)	Population (millions)	Revenu (PIB par habitant, USD)
Europe occidentale et centrale (EOC)			
UE-15	3 243	385	22 337
UE-10	729	74	5 594
AELE et reste de l'EOC	468	12	36 550
Europe orientale, Caucase et Asie centrale (EOCAC)			
Europe orientale	17 943	204	2 034
Caucase	186	16	1 112
Asie centrale	4 003	58	955
Europe du Sud-Est (ESE)			
Balkans occidentaux	264	22	2 236
Reste de l'ESE	1 132	102	3 052

Source: sur la base du tableau 1.2 de la quatrième évaluation.

Flux commerciaux entre l'EOC/ESE et l'EOCAC en 2005 (milliards USD)



Source: carte 6.1 de la quatrième évaluation.

Les économies de ces derniers sont de moins en moins tributaires de la production agricole et se tournent davantage vers les industries de services. Toutefois, la région EOCAC dépend encore largement de l'extraction de minéraux et de l'agriculture, ce qui entraîne souvent des pressions environnementales considérables et des volumes importants de déchets.

Entre 1990 et 2007, période au cours de laquelle l'UE des 15 s'est élargie à 27 États membres, le nombre d'États indépendants dans l'ensemble de la région est passé de 33 à 53.

Environnement et santé : qualité de l'air

La pollution atmosphérique, principalement due aux particules fines et à l'ozone au niveau du sol, demeure une menace significative pour la santé. Elle entraîne une diminution de l'espérance de vie dans l'EOC d'environ un an et affecte le bon développement des enfants.

La plupart des polluants atmosphériques ont augmenté de plus de 10 % dans l'EOCAC en raison de la reprise économique, de l'intensification des transports et du manque d'efficacité des politiques de protection contre la pollution atmosphérique.

La qualité médiocre des données dans l'EOCAC empêche une analyse détaillée de la qualité de l'air et de ses conséquences. Cependant, le peu d'informations disponibles indique que dans l'EOCAC et l'ESE, les particules en suspension et les substances toxiques qu'elles contiennent constituent, tout comme dans l'EOC, la principale menace sanitaire.

Évolution des émissions en pourcentage (2000–2004)

Polluant	EOC	ESE	EOCAC
Oxyde d'azote (NO _x)	- 8.7 %	+ 5.7 %	+ 13.1 %
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 19.6 %	+ 1.5 %	- 10.3 %
Composés organiques volatils (COV)	- 13.6 %	- 12.3 %	+ 11.2 %
Ammoniac (NH ₃)	- 2.6 %	- 5.7 %	- 14.4 %
Précurseurs d'ozone	- 11.3 %	- 2.1 %	+ 11.5 %
Particules (PM ₁₀)	- 9.7 %	+ 2.2 %	+ 12.6 %

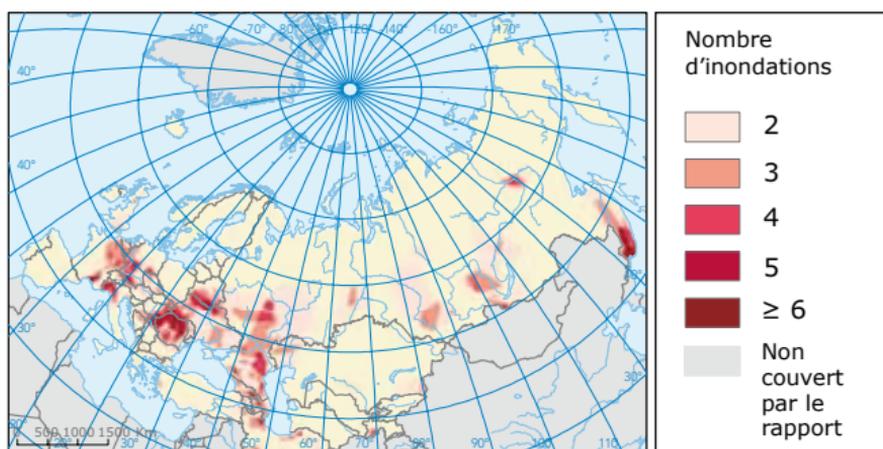
Source : tableau 2.2.1 de la quatrième évaluation.

Environnement et santé : eaux intérieures

Plus de 100 millions de personnes dans la région paneuropéenne n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées. Dans l'EOCAC et l'ESE, la qualité de l'alimentation en eau et des services sanitaires n'a cessé de se dégrader au cours des 15 dernières années, touchant en majorité les populations rurales.

Un tiers de la population paneuropéenne vit dans des pays où les ressources en eau subissent d'importantes pressions. Les pertes élevées dues aux fuites dans les réseaux de distribution, la gestion et l'entretien médiocres des systèmes d'irrigation et les schémas de culture non durables ne font qu'exacerber les impacts des sécheresses et de la pénurie d'eau.

Bassins versants touchés par des inondations (1998–2005)



Source : carte 2.3.1 de la quatrième évaluation.

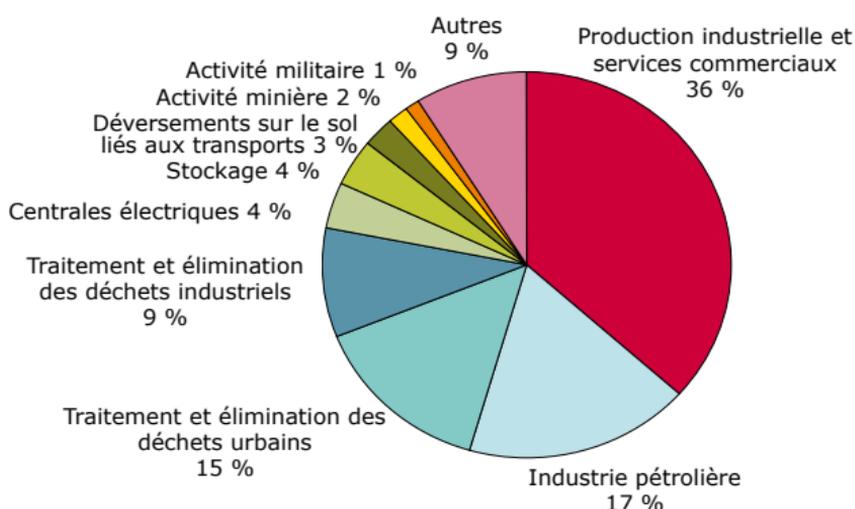
Environnement et santé : sol

Depuis la conférence de Kiev, des progrès ont été réalisés à la fois dans l'élaboration des politiques et dans la disponibilité des informations. Cependant, il est encore trop tôt pour noter une amélioration manifeste concernant l'état des ressources du sol.

Au vu de la complexité des risques actuels, en particulier le changement climatique, il est nécessaire de repenser les mécanismes qui permettent d'améliorer les connaissances en la matière, afin de soutenir l'action dans le domaine des sols.

Les échanges de meilleures pratiques entre les pays et régions présentant des conditions pédologiques similaires pourraient contribuer à réduire les coûts de réhabilitation de sites pour un grand nombre de menaces et à fournir une base solide de coopération.

Aperçu des activités économiques entraînant une pollution des sols dans certains pays de l'EOC et de l'ESE (% de sites examinés)



Source : figure 2.4.2 de la quatrième évaluation.

Environnement et santé : produits chimiques dangereux

L'industrie chimique est en expansion dans le monde entier. Dans l'Union européenne, la production de produits chimiques toxiques a augmenté presque au même rythme que la production chimique totale et toutes deux ont progressé plus rapidement que le PIB.

La mondialisation entraîne un glissement des charges environnementales vers les pays en développement et une réimportation des dangers via la pollution transfrontalière et les produits contaminés.

Récemment, de nouvelles réglementations et politiques importantes pour la gestion des produits chimiques ont été approuvées, à la fois à l'échelle européenne et internationale. Pour l'UE, citons notamment le règlement REACH, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, qui est entré en vigueur en 2007. Au niveau international, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) a été adoptée en 2006.

En outre, le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) a été approuvé et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ainsi que la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (CIP) sont entrées en vigueur.

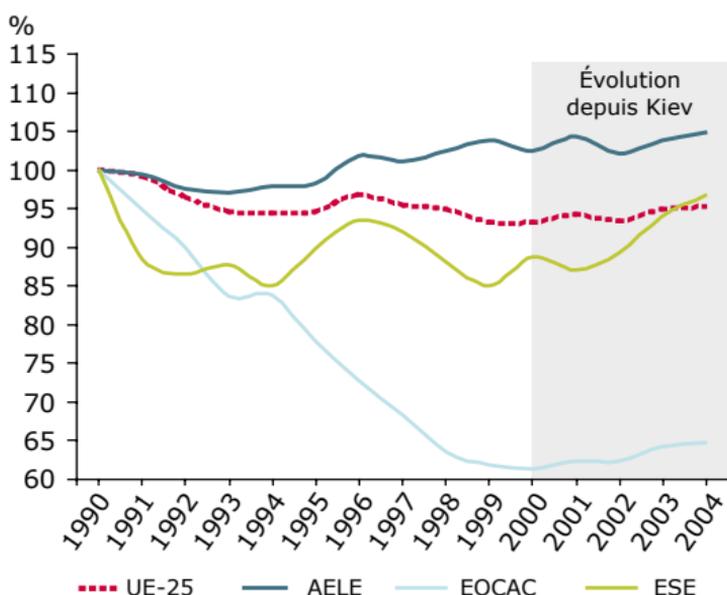
Changement climatique

Ces dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté dans la plupart des pays européens et devraient d'ailleurs continuer à s'intensifier à l'avenir. Un grand nombre de pays européens ont adopté des programmes nationaux visant à réduire ces émissions. Cependant, certains d'entre eux éprouveront toujours malgré tout des difficultés à atteindre leurs objectifs de Kyoto.

Le protocole de Kyoto, issu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et sa première période d'engagement ne représentent qu'un début dans la lutte contre les changements climatiques.

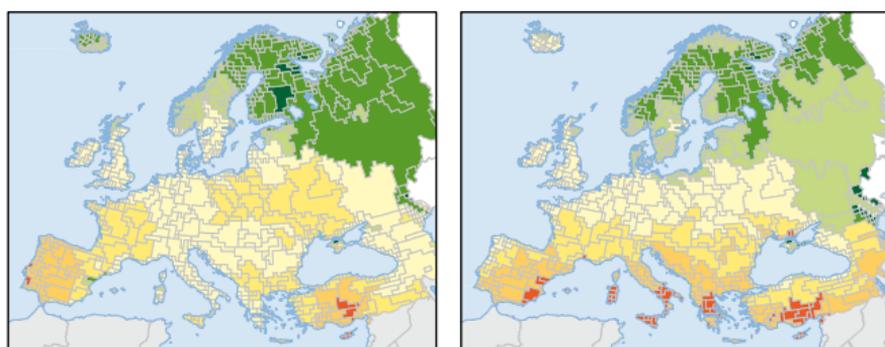
Les émissions globales devront être réduites de 50 % d'ici 2050, de manière à limiter les augmentations de température à un maximum de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet objectif a été fixé par l'Union européenne pour éviter, à l'avenir, des conséquences inacceptables induites par les changements climatiques.

Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre



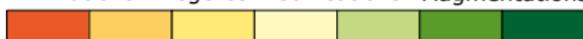
Source : figure 3.4 de la quatrième évaluation.

Estimation des changements concernant les débits fluviaux annuels en Europe pour les années 2070 par rapport à 2000



Sur la base des données de deux modèles climatiques différents :
ECHAM4 (gauche) et HadCM3 (droite)

Diminutions Légères modifications Augmentations



- 50 % - 25 % - 10 % + 10 % + 25 % + 50 %

Non
couvert par
le rapport

Source : carte 3.3 de la quatrième évaluation.

Même avec de solides programmes d'atténuation, certains impacts inévitables du changement climatique risquent d'affecter la plupart des secteurs de l'économie et les ressources naturelles. C'est pourquoi il est également urgent de développer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures d'adaptation à ces impacts dans tous les secteurs de la société.

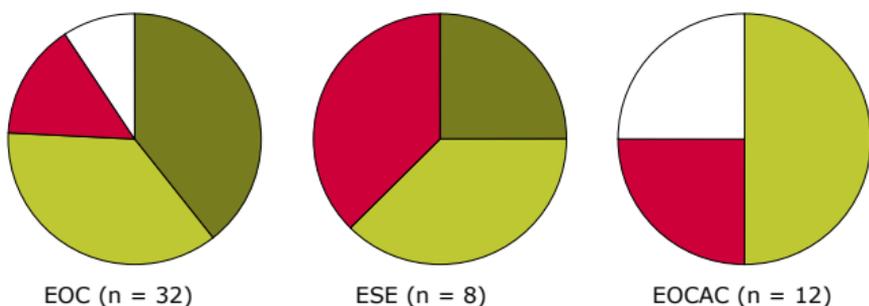
Biodiversité

L'appauvrissement de la biodiversité et la perte de services écosystémiques demeurent au centre des préoccupations dans la région paneuropéenne. Par ailleurs, dans cette région, le nombre d'espèces allogènes envahissantes ne cesse d'augmenter.

Le principal objectif de la résolution de Kiev, à savoir enrayer la perte de biodiversité dans la région avant 2010, ne pourra être réalisé sans des efforts et des ressources supplémentaires considérables. Pourtant, des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sont mis en œuvre, conformément à la résolution de Kiev.

D'importants progrès sont réalisés dans la création de réseaux écologiques : le réseau écologique paneuropéen et le réseau Natura 2000 prennent forme, mais les informations actuellement disponibles concernant leur état de conservation sont insuffisantes.

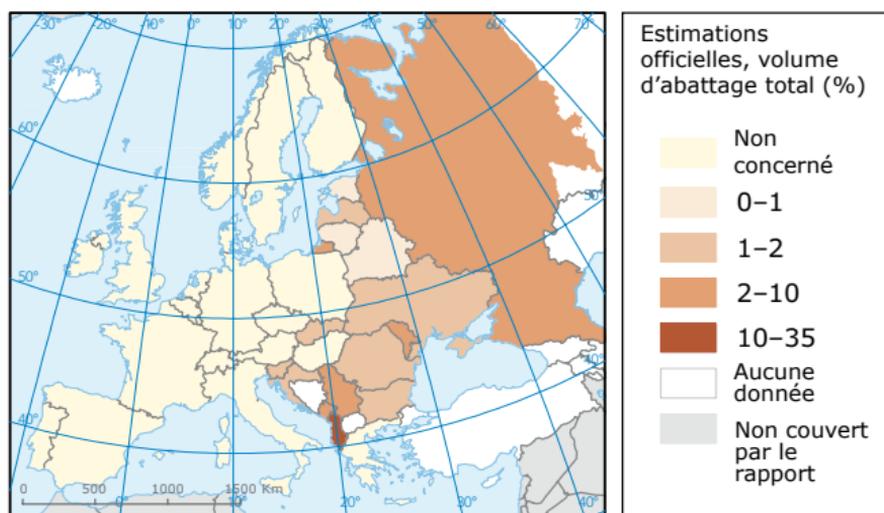
Évolution du développement de stratégies nationales relatives aux espèces envahissantes



- Une stratégie nationale concernant les espèces allogènes envahissantes est établie ou en cours de développement
- Espèces allogènes envahissantes explicitement reconnues dans les stratégies/plans d'action nationaux sur la biodiversité signalés à la CDB
- Action pour les espèces allogènes envahissantes non identifiée au niveau national
- Aucune information

Source : figure 4.12 de la quatrième évaluation.

Ampleur de l'abattage illégal dans les pays sélectionnés (2000–2004)



Source : carte 4.5 de la quatrième évaluation.

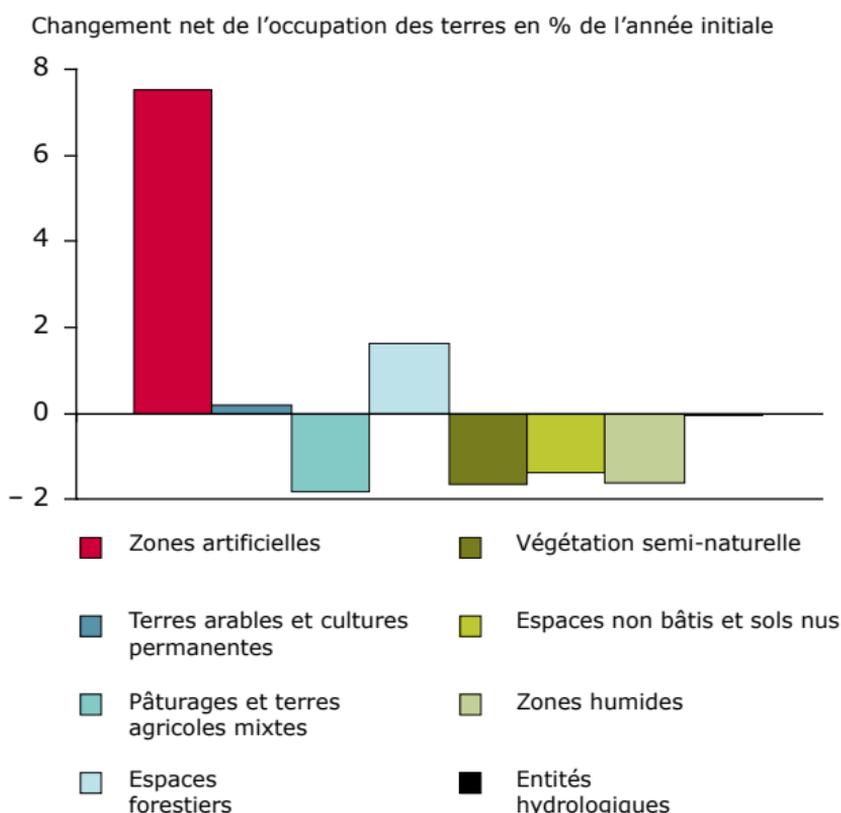
Les préoccupations environnementales sont de plus en plus intégrées dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt. Toutefois, l'agriculture exerce toujours une pression importante sur la diversité biologique. L'objectif politique spécifique visant à identifier toutes les terres agricoles « d'intérêt naturel élevé » pour 2006, n'a pas été atteint.

Environnement marin et côtier

L'eutrophisation reste problématique dans toutes les mers fermées et eaux marines protégées de l'ensemble de la région paneuropéenne. La réduction des sources diffuses de nutriments, provenant de l'agriculture en particulier, demeure un défi majeur et nécessite une action renforcée.

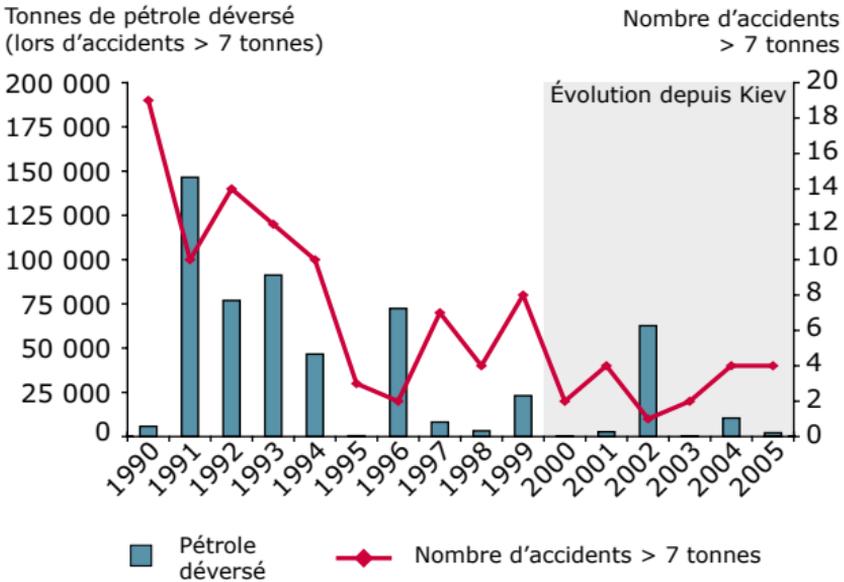
La surpêche est toujours largement répandue dans toutes les mers paneuropéennes. De meilleures politiques et une application plus stricte de la législation sont nécessaires à la reconstitution des stocks de poissons, en particulier pour contrer la pêche illicite, mais également pour réduire les impacts de la pêche sur l'ensemble de l'écosystème marin.

Changement de l'occupation des terres dans la zone côtière de 10 km de 17 des 22 États côtiers membres de l'UE (1990-2000)



Source : figure 5.11 de la quatrième évaluation.

Déversements accidentels de pétrole dans les mers européennes



Source : figure 5.8 de la quatrième évaluation.

Le changement climatique est susceptible d'affecter les mers et les côtes, et a fortiori les organismes marins. Les politiques d'adaptation devraient inclure des mesures visant à réduire d'autres pressions, non climatiques, de sorte à accroître la résilience des écosystèmes marins et des zones côtières face au changement climatique.

Les actions entreprises en vertu des conventions régionales sur la mer et des politiques communautaires ont amélioré la qualité de l'eau dans les mers occidentales, notamment eu égard à certaines substances dangereuses. Les politiques visant l'amélioration de l'état généralement médiocre de l'environnement marin et côtier européen doivent s'appuyer sur une approche écosystémique.

Consommation et production durables

Depuis la conférence de Kiev, le concept de consommation et de production durables occupe une place de plus en plus importante dans l'agenda politique. Toutefois, peu de résultats concrets ont vu le jour et des stratégies de mise en œuvre ainsi que des outils de mesure des impacts environnementaux doivent être mis en place.

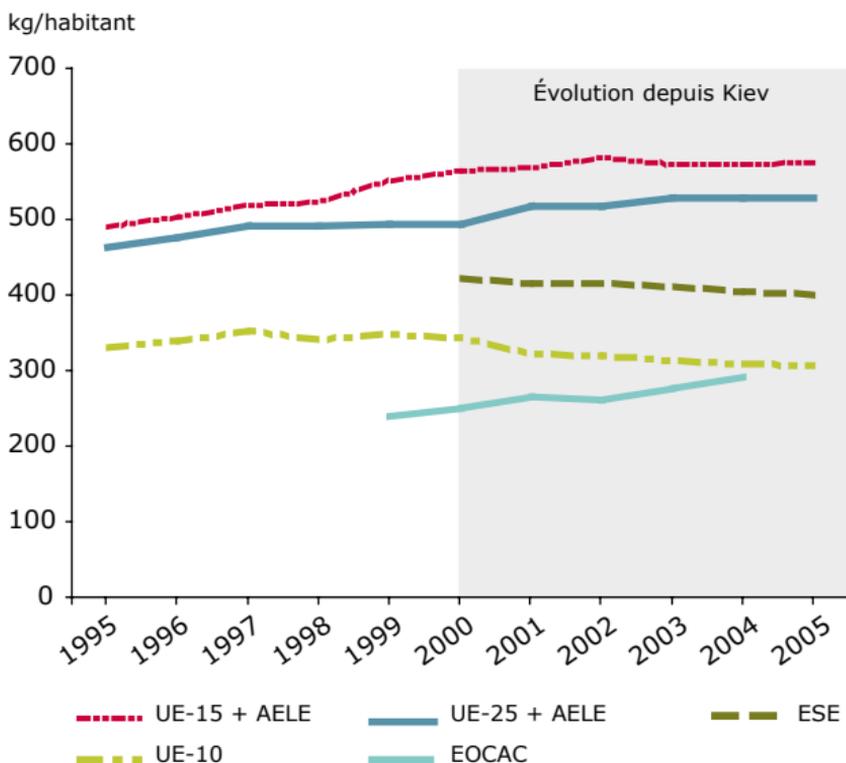
Les niveaux d'utilisation des ressources par habitant sont restés stables dans toutes les régions ces dernières années et il a été possible, dans une certaine mesure, de dissocier cette utilisation de la croissance économique. L'efficacité de l'utilisation des ressources varie considérablement d'un pays à l'autre. Elle est bien plus élevée au sein de l'UE-15 que dans l'UE-10 et les pays de l'ESE, et est jusqu'à 20 fois supérieure à celle de la région d'EOCAC.

Les modèles de consommation évoluent rapidement sous l'effet des changements socio-économiques. Les catégories de consommation exerçant les plus grands impacts environnementaux en termes de cycle de vie sont l'alimentation et les boissons, le transport privé et le logement. Au sein de l'UE, le tourisme et le transport aérien se profilent comme les principaux domaines en termes d'impacts futurs.

La région paneuropéenne génère toujours davantage de déchets. À travers toute cette région, la mise en décharge, la plus mauvaise des options sur le plan environnemental, demeure la méthode de prédilection pour la gestion des déchets. Les États membres de l'UE ont fait certains progrès en limitant la part des déchets municipaux destinés aux décharges.

De nombreux pays de l'EOCAC et de l'ESE ont développé des stratégies et des législations pour la gestion des déchets, mais celles-ci doivent encore être mises en œuvre efficacement.

Déchets urbains collectés



Source : figure 6.20 de la quatrième évaluation.

Une collecte plus appropriée des déchets et une mise en décharge dans des conditions saines constituent toujours un défi. Dans certains pays de l'EOCAC, un défi encore plus important consiste à assurer le nettoyage et la sécurité environnementale de sites où sont stockés les déchets dangereux hérités du passé.

Secteurs : agriculture

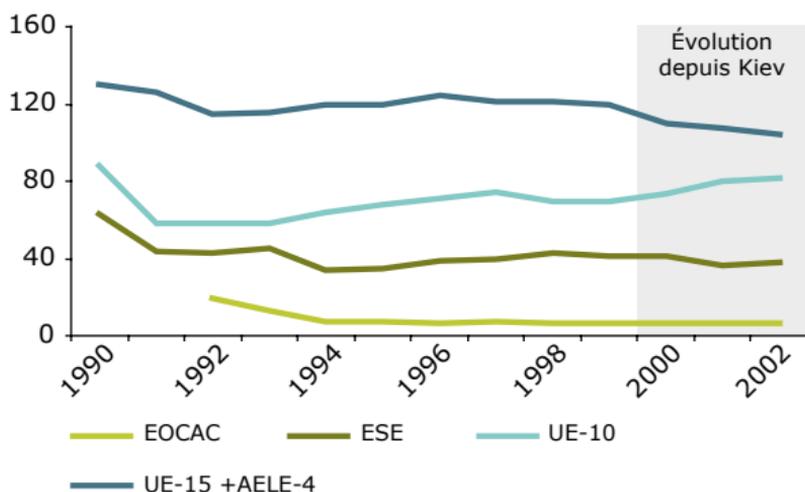
Souvent, l'agriculture intensive moderne exerce un impact négatif de par son utilisation de l'air, de l'eau et du sol et de par la pollution qu'elle y engendre. En revanche, l'agriculture continue de jouer un rôle positif dans la préservation des paysages et de la biodiversité en Europe.

La superficie des terres irriguées dans la partie méridionale de l'UE-15 et dans la région ESE a augmenté, affichant une tendance continue d'intensification agricole. L'irrigation a souvent été à l'origine de la salinisation des eaux et de la dégradation des terres, ainsi que d'une baisse des ressources en eau et de leur qualité, en particulier dans la région méridionale et orientale de l'EOCAC.

La plupart des pays de l'ESE et de l'EOCAC auront besoin d'un soutien continu de la part de la communauté internationale pour améliorer la gestion environnementale de leur secteur agricole.

Apport d'engrais par hectare de terres agricoles

Consommation moyenne d'engrais (kg/ha)



Source : figure 7.1.1 de la quatrième évaluation.

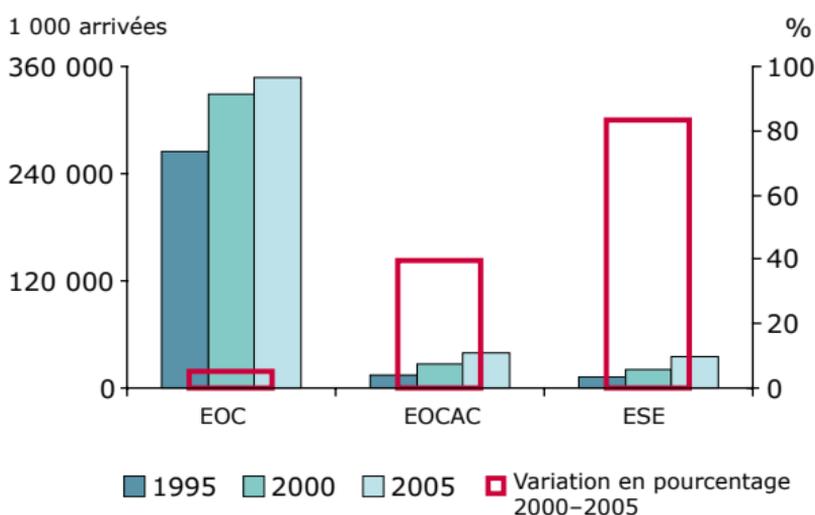
Secteurs : tourisme

Des touristes du monde entier continuent d'affluer dans la région paneuropéenne. Le tourisme est l'un des principaux moteurs de l'accroissement de la demande en modes de transport nuisibles pour l'environnement comme la voiture particulière et, plus néfaste encore, le transport aérien.

Les côtes, îles et montagnes restent particulièrement vulnérables au développement de ce secteur. Certaines destinations populaires du tourisme de masse ont déjà été victimes de dégradations, parfois irréversibles.

L'impact du tourisme devrait encore s'accroître en raison de l'affluence croissante, du changement de style de vie et des évolutions démographiques. Le comportement du touriste reste un facteur crucial pour la durabilité du secteur.

Arrivées de touristes internationaux et variation en pourcentage



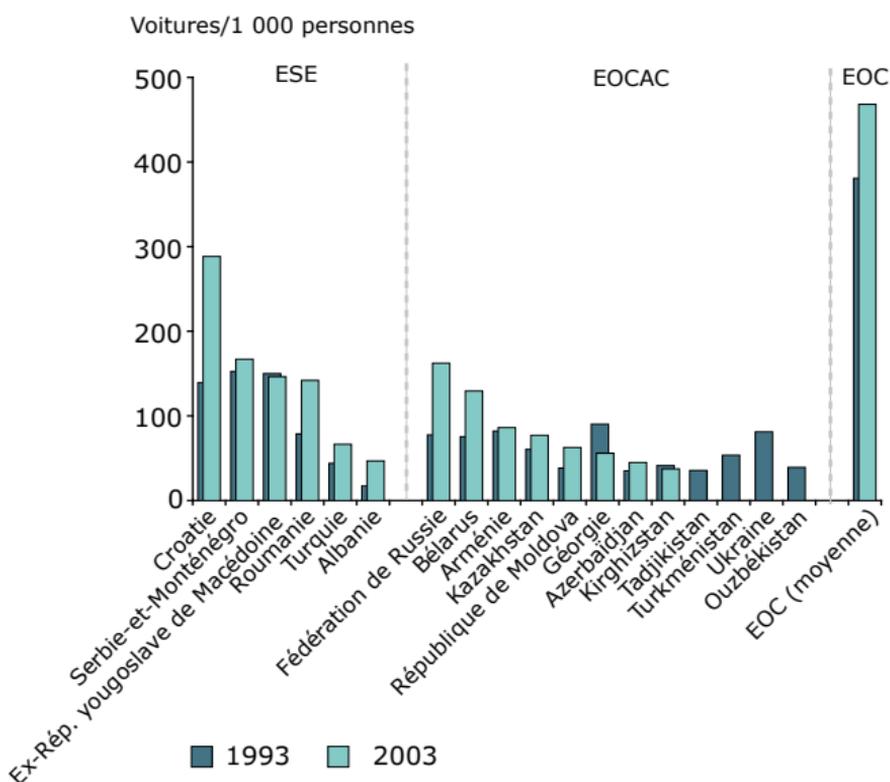
Source : figure 7.4.2 de la quatrième évaluation.

Secteurs : transport

La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports dans l'ESE et l'EOC augmentent rapidement, parallèlement au développement du transport. La consommation énergétique des transports et les émissions de CO₂ par habitant qui en résultent dans les pays d'EOC sont toujours deux à quatre fois supérieures à celles des régions ESE et EOCAC.

Le développement de solutions de transport urbain compétitives permet de lutter contre la congestion du trafic et les problèmes de qualité de l'air, tout en améliorant la sécurité du transport. Pour devenir compétitifs, les transports publics doivent être intégrés dans les réflexions de planification et de développement urbain.

Motorisation en Europe



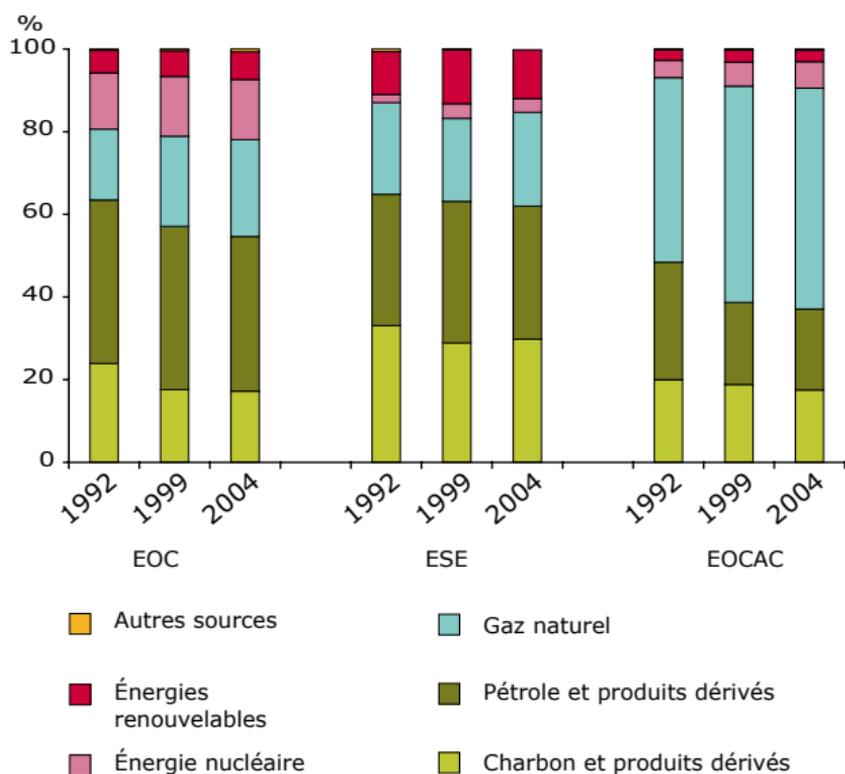
Source : figure 7.2.5 de la quatrième évaluation.

Secteurs : énergie

La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent ont augmenté dans la région paneuropéenne depuis la conférence de Kiev, et ce en dépit de gains en efficacité énergétique et d'un recours accru aux énergies renouvelables dans certaines régions. Cette tendance devrait s'accroître si aucune mesure ni politique supplémentaire n'est mise en œuvre.

Les marchés de l'énergie dans les trois sous-régions paneuropéennes sont étroitement liés. Une proportion significative des importations de pétrole et de gaz naturel dans les pays d'EOC et d'ESE provient de la région EOCAC et devrait considérablement augmenter jusqu'en 2030.

Consommation totale d'énergie par source de combustible



Source : figure 7.3.3 de la quatrième évaluation.

« Un environnement pour l'Europe »

– Faits marquants

 1991	Première conférence ministérielle à Dobris Signature : Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontier (Convention EIE); Protocole COV à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (<i>Convention on Long-range Transboundary Air Pollution</i> , CLRTAP) Entrée en vigueur : Protocole NO _x à la convention CLRTAP
1992	Signature : Convention sur les eaux transfrontières (<i>Transboundary Water Convention</i> , TWC); Convention sur les effets transfrontiers des accidents industriels (<i>Convention on Transboundary Effects of Industrial Accidents</i> , CTEIA)
 1993	Seconde conférence ministérielle à Lucerne
1994	Signature : Protocole sur les émissions de soufre à la convention CLRTAP
 1995	Troisième conférence ministérielle à Sofia
1996	Entrée en vigueur : Convention sur les eaux transfrontières (TWC)
1997	Entrée en vigueur : Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontier (Convention EIE); Protocole COV à la convention CLRTAP
 1998	Quatrième conférence ministérielle à Åarhus Signature : Convention d'Åarhus (AC); Protocole sur les POP à la convention CLRTAP; Protocole sur les métaux lourds à la convention CLRTAP Entrée en vigueur : Protocole sur les émissions de soufre à la convention CLRTAP
1999	Signature : Protocole sur l'eau et la santé à la convention TWC; Protocole sur l'ozone au niveau du sol à la Convention CLRTAP
2000	Entrée en vigueur : Convention sur les effets transfrontiers des accidents industriels (CTEIA)

2001

Entrée en vigueur : Convention d'Åarhus (AC)

2002

2003

Cinquième conférence ministérielle à Kiev

Adoption de la stratégie EOCAC
Résolution de Kiev sur la biodiversité
Signés, mais pas en vigueur (état en juin 2007) :
Protocole PRTR à la convention AC; Protocole sur la
responsabilité civile à la convention TWC; Protocole
ESE à la convention EIE

Signature : Convention sur la protection de
l'environnement et le développement durable des
Carpates (Convention des Carpates)

Entrée en vigueur : Protocole sur les POP à la
convention CLRTAP; Protocole sur les métaux lourds à
la convention CLRTAP

2004

2005

Entrée en vigueur : Protocole sur l'eau et la santé à la
convention TWC; Protocole sur l'ozone au niveau du
sol à la Convention CLRTAP

2006

Entrée en vigueur : Convention des Carpates

2007

Sixième conférence ministérielle à Belgrade

2008

2009

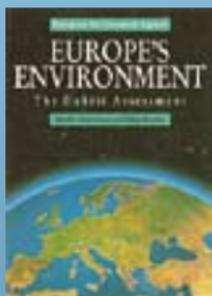
2010

2011

Septième conférence ministérielle à Astana

Les pays d' « Un environnement pour l'Europe »

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizstan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-et-Herzégovine	Monténégro
Bulgarie	Norvège
Canada	Ouzbékistan
Chypre	Pays-Bas
Croatie	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République de Moldova
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Serbie
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine



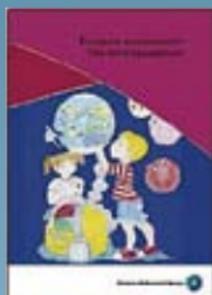
L'Environnement en Europe
L'évaluation de Dobris

Sofia, 1995



L'Environnement en Europe
Deuxième évaluation

Aarhus, 1998



L'Environnement en Europe
Troisième évaluation

Kiev, 2003



L'Environnement en Europe
Quatrième évaluation

Belgrade, 2007

Pour obtenir plus d'informations et pour télécharger ces rapports, visitez le site : www.eea.europa.eu/pan-european

Agence européenne pour l'environnement
Kongens Nytorv 6
1050 Copenhagen K, Danemark

Tél. +45 33 36 71 00
Fax +45 33 36 71 99

Internet : eea.europa.eu
Demandes de renseignements : eea.europa.eu/enquiries

